

La France insoumise

LES CONGES PAYES : UN DÛ ? NON, UNE CONQUÊTE !

« Celui qui ne connaît pas l'histoire est condamné à la
revivre » Karl Marx

Voici venues les grandes vacances. Rien de plus normal à première vue.

Mais combien sommes-nous, dans la génération actuelle, à savoir et à nous rappeler ce qui les a rendues possibles ?

LE 3 MAI 1936, LE DEUXIEME TOUR DES LEGISLATIVES EN FRANCE DONNE LA MAJORITE AU FRONT POPULAIRE, une coalition de gauche conduite par Léon Blum.

Ce gouvernement, soutenu par le parti communiste de Maurice Thorez, le Parti socialiste de Léon Blum, le parti radical-socialiste d'Edouard Daladier, mais aussi des formations de droite et centre droit, propose un programme « Pain, Paix, Liberté » plutôt modéré, qui propose la réduction du temps de travail à salaire constant.

A peine est-il installé, que l'espoir tant attendu d'un changement radical de société suscite dans tout le pays grèves, occupations d'usines, de chantiers, de magasins, dans une grande liesse pacifique et générale. L'occupation de centaines d'usines sème la panique au sein de la classe dominante.

1919 : création des conventions collectives et journée de 8 heures.

1922 : Mussolini et les fascistes au pouvoir en Italie.

1929 : krach de Wall Street.

1933 : forte poussée du chômage et des grèves.

1933 : Hitler au pouvoir en Allemagne.

1934 : Tentative de coup d'Etat des ligues fascistes à Paris

1935 : Première grève avec occupation d'usine.

Février 1936 : victoire du Front Populaire Espagnol et troubles civils.

Dans la nuit du 7 au 8 juin, soucieux de calmer le jeu, mais sous la pression des masses, le gouvernement signe, non sans difficultés, les accords de Matignon avec les représentants patronaux et syndicaux. Ils actent l'augmentation des salaires, l'élection de délégués ouvriers dans les usines et l'extension des conventions collectives. Le 11 juin 1936, le gouvernement traduit ces accords dans la loi, y ajoutant le point de son programme électoral : semaine de 40h et congés payés revendiqués par les grévistes. Mais cela n'arrête pas le mouvement. Découvrant que la lutte paie, d'autres secteurs se mettent à leur tour en grève, imposant à un patronat rétif l'application des accords.

12 142 grèves officiellement recensées

1 831 000 grévistes

74 % avec occupation des locaux

On sait que l'expérience tournera court, d'abord avec les contournements des 40 h une fois le gouvernement Blum renversé, puis avec le basculement dans la deuxième guerre mondiale, le procès de Léon Blum et la longue nuit de l'Occupation avec le retour à la semaine de 60 heures. Les acquis

de 1936 ne furent vraiment pérennisés qu'à la Libération qui vit l'application du programme du Conseil National de la Résistance.

Où en sommes-nous aujourd'hui, en ce 80 ème anniversaire de la loi promulguant les congés payés ? Près d'un enfant sur trois et d'un Français sur deux restent privés de départ en vacances ! Dans certaines entreprises, des salariés surchargés de travail doivent abandonner leurs congés !

A nous tous de retrouver le souffle de cette grande période et son esprit de rébellion en élargissant plus que jamais notre contre-offensive contre tous les tenants du retour à l'esclavage salarié qu'incarne la Loi El Kohmri, en mettant fin à l'imposture de cette fausse gauche au pouvoir !

Les Insoumis de JLMassy, la rebelle.

Contact : 06 07 36 25 40

CONGES PAYES

« Le début d'une catastrophe économique (...) dans trois ans, la France sera ruinée »

La Fédération des Industries

« Notre pays, il faut l'avouer, a connu peu d'heures aussi graves »

Les cardinaux français (31 octobre 36)

Ce fut l'effarement, le dégoût, puis la rage
D'avoir à tolérer que l'on souille leur plage
Avec l'odeur du peuple, en un déferlement
Trivial de vacanciers dont l'ébahissement
Face à la mer offrant du grand large l'immense
Ose saucissonner sur le sable ; insolence
Outrant la crinoline et le cigare hautain
Dépossédés de leur privilège soudain
Par la faute d'un Juif (1) et d'une horde rouge
Donnant les pleins pouvoirs à la rue et au bouge,
Au grouillement de la casquette, au poing levé,
Comme si la Commune avait ressuscité !

Ce fut, billets Lagrange (2) en poche et, à tue-tête,
« A nous la Vie » chanté dans des wagons en fête
Roulant sur l'inouï d'un rail vers un été
Qui serait désormais à tout jamais daté.

Ce fut la joie encore incrédule, en famille,
De voir qu'en fin pour eux aussi le soleil brille,
Loin du noir de l'usine où, hier encor, forçat,
On trimait sous le joug cruel d'un patronat
Certain d'avoir reçu des mains de Dieu lui-même,
Le Haut clergé l'ayant validé d'un baptême,
Le droit d'assujettir l'ouvrier sans loisir,
A merci corvéable, à son seul bon plaisir,
Dont ses semblables de nos jours rêvent encore.

Ce fut un jour pareil à un lever d'aurore.

Ce fut l'hôtel, ce fut pour la première fois
La table où l'on vous sert, à se sentir un roi ;
Et des maillots de bain longs à sécher, en laine ;

Et plein de cris d'enfants courant à perdre haleine
S'enivrant d'un azur qu'on leur avait volé ,
D'un azur si profond qu' il semblait étoilé
Des mille éclats d'une fraternité solaire.

Mais d'un *Plutôt Hitler que le Front populaire* (2)
Cependant qu'à Madrid Franco armait leur bras,
La classe des Nantis sonnait le branle-bas (4)
Menaçant d'éclipser ce Soleil prolétaire.

Repensez à ce jour, vacanciers d'aujourd'hui,
A ce jour fondateur où l'Histoire a souri.

Yves Letourneur
27 mai 2016

(1) « Pour la première fois, ce vieux pays gallo-romain
sera gouverné par...un juif »

Xavier Vallat (L'Action française)

(2) A la demande de Léo Lagrange, sous-secrétaire aux
loisirs et aux sports, les sept compagnies de chemins de
fer acceptent, non sans rechigner, la création d'un billet
à tarif réduit

(cf Le Monde hors série 06953)

(3) « Je préférerais douze Hitler plutôt qu'un Blum
omnipotent »

Céline (Bagatelles pour un massacre - Denoël 1937)

(4) « Nous devons nous tourner vers l'Allemagne de
Monsieur Hitler, vers l'Italie de Mussolini pour voir
comment il faut traiter la question sociale »

Le Comité des Forges (Le Figaro)

Vous avez déménagé en venant d'une autre commune, vous n'êtes pas inscrit ?

Pour le plein exercice de votre pouvoir de citoyen n'oubliez pas de vous inscrire sur la liste électorale de la commune.

Vous présenter à la mairie (Service Etat civil) muni.e d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile